

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 15 décembre 2011

Service instructeur
Direction des Affaires Juridiques

N° CP-2011-13-12-3

Service consulté

**ETAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES
PUBLICS LOCAUX DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN POUR L'ANNÉE 2011**

Résumé : La présente communication a pour objet de présenter les travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin, pour l'année 2011.

L'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) dans les départements. La CCSPL se réunit pour donner un avis préalable sur toute décision de lancement d'une délégation de service public, d'un partenariat public-privé ou de création d'une régie personnalisée dotée de l'autonomie financière.

En outre, elle doit se réunir annuellement pour être informée de l'évolution des dossiers, en examinant les rapports annuels établis par les délégataires de services publics et les cocontractants des contrats de partenariat, ainsi que les bilans d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Présidée par le Président du Conseil Général ou son représentant, la CCSPL du Département du Haut-Rhin réunit six autres conseillers généraux et les délégués de six associations locales représentatives de la société civile haut-rhinoise : le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin, l'Agence de Développement Touristique de Haute Alsace, l'Union Départementale des Associations Familiales du Haut-Rhin, l'Union Fédérale des Consommateurs du Haut-Rhin, l'Association Alsace Nature et l'Association d'Aide aux Personnes Agées APALIB'.

Au cours de l'année 2011, la CCSPL de notre collectivité s'est réunie à deux reprises.

1 – La réunion du 7 février 2011

Les membres de la CCSPL étaient invités à se prononcer sur l'opportunité de confier, par la voie de la délégation de service public, l'exploitation d'un bâtiment d'accueil et de restauration à construire sur le site du Lac d'Alfeld. Cette consultation a précédé le lancement de la procédure de publicité et de mise en concurrence des candidats intéressés pour exploiter ce service public départemental dans les conditions imposées par le Département.

Après une présentation par le Département du projet envisagé, la Commission a émis un avis favorable à l'exploitation de cet outil touristique par la voie de la délégation de service public.

Pour mémoire, par délibération du 13 mai 2011, la Commission Permanente a approuvé le principe de la délégation de service public pour la gestion externalisée de ce futur bâtiment au vu d'un cahier des charges complet et a autorisé le lancement de la procédure de délégation de service public afférente. Après examen des deux candidatures adressées au Département, la Commission de Délégation des Services Publics (CAO intervenant en matière de délégation de service public) a constaté l'absence d'offres suffisamment sérieuses pour entamer la phase de négociation avec les candidats. La procédure de délégation de service public pour la gestion de ce service touristique a donc été déclarée sans suite et les études architecturales engagées pour la réhabilitation du bâtiment ont été résiliées.

2 – La réunion annuelle du 25 novembre 2011

Le 25 novembre 2011, la CCSPL a tenu sa réunion annuelle.

Etaient inscrits à l'ordre du jour, d'une part, l'examen des rapports d'activités des trois services publics départementaux suivants :

- l'Abattoir Départemental de Cernay (exploité sous la forme d'un affermage),
- le réseau de télécommunications électroniques à haut débit (construit et géré par la société Haut-Rhin Télécom sous la forme d'une concession de service public),
- l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR (constituée sous la forme d'une régie personnalisée à l'autonomie financière),

et, d'autre part, l'approbation du nouveau règlement intérieur de la CCSPL.

Le procès-verbal de la réunion de la CCSPL du 25 novembre 2011, faisant état de l'examen des dossiers qui lui ont été présentés, est joint au présent rapport.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir :

- prendre acte de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin qui s'est réunie, d'une part, le 7 février 2011 dans le cadre de sa consultation obligatoire et préalable aux décisions d'externalisation des services publics départementaux et, d'autre part, le 25 novembre 2011, dans le cadre de son examen annuel de l'activité des services publics départementaux externalisés, et dont le procès-verbal de séance est joint au présent rapport.



Charles BUTTNER

Conseil Général Haut-Rhin



Compte rendu de la Réunion annuelle de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin

25 novembre 2011

PRESENCE

Invités à participer à cette réunion par courrier du 26 octobre 2011, et informés de l'ordre du jour et du contenu des dossiers exposés, étaient présents :

- Mesdames Suzie BOBENRIETH (Union Fédérale des Consommateurs du Haut-Rhin) et Catherine MILLION-HUNCKLER (Agence de Développement Touristique du Haut-Rhin), Messieurs Fernand THUET (Président de l'UDAF du Haut-Rhin) et Eric THOUMELIN (membre du CAHR), chacun représentant un membre associatif de la CCSPL,
- Messieurs Charles BUTTNER (Président du Conseil Général), Michel HABIB, Lucien MULLER (Conseillers Généraux), membres de la CCSPL,
- Madame Christelle GASQUET (membre du Service Prospective et Aménagement), Messieurs Pascal FALVISANER (Directeur Administratif et Financier de l'ADAUHR), Philippe WALTER (Responsable de la Mission Grands Equipements), René JUNKER, (membre de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie), chacun en charge des dossiers inscrits à l'ordre du jour et Messieurs André THOMAS (Directeur Général des Services du Département) et Lionel ALFONSI (membre de la Direction des Affaires Juridiques) en charge du secrétariat de la CCSPL.

PRESIDENCE DE LA REUNION

- Monsieur Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, a présidé la réunion.

DEROULEMENT DE LA REUNION

Ouverture de la réunion :

Monsieur BUTTNER ouvre la séance en rappelant que la CCSPL porte à la connaissance des représentants de la société civile l'activité des services publics départementaux délégués, en vue de justifier le choix du mode de gestion qui a été décidé par le Conseil Général.

M. le Président fixe l'ordre d'examen des différents dossiers et donne la parole à M. JUNKER pour la présentation du rapport 2010 de la délégation de service public de l'Abattoir départemental de Cernay.

1 – L'Abattoir Départemental de Cernay

M. JUNKER, ingénieur de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie du Département, informe que la délégation de service public court pour la période juin 2006-juin 2014 et que le site a été conçu pour, annuellement, abattre 1.300 tonnes d'animaux et pour traiter 435 tonnes de carcasse dans l'atelier de découpe.

L'exploitation est assurée par une société (une société par actions simplifiée) dédiée à l'Abattoir de Cernay et dont les actionnaires sont des éleveurs locaux, des bouchers ou encore des exploitants de fermes-auberges.

En 2010, 6.700 animaux ont été abattus pour produire 920 tonnes de viande, pour le compte de 1.600 usagers, soit une augmentation de 15% par rapport à 2009.

Il est rappelé la circonstance, déjà constatée par le passé et déjà évoquée devant la CCSPL, d'une attraction tarifaire des abattoirs allemands très concurrentielle, voire agressive. La Commission est informée d'un nouveau phénomène : une propagande défavorable à l'abattoir initiée par les marchands de bestiaux (les *maquignons*).

Concernant l'activité 2010, en chiffres :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 841.000 € (soit +18% par rapport à 2009).

Le résultat d'exploitation affichait -39.257 €.

Le Département a investi 205.000 € en 2010.

Information est donnée qu'en tout début d'année 2011, l'avenant n°3 au contrat de DSP a permis d'acter du maintien de la redevance d'usage à hauteur de 64€/tonne (redevance reversée au Département) pour ne pas alourdir le poids des dépenses dans l'équilibre budgétaire de l'exploitation.

En ce qui concerne la qualité du service public rendu :

La certification a permis à l'Abattoir de Cernay de passer, en mars 2011, de la « classe 3 » à la « classe 2 » de la nomenclature européenne relative à la qualité de service des abattoirs d'animaux de boucherie (règlements communautaires n°852/2004 et 853/2004). Il est indiqué que la « classe 1 » est destinée aux établissements respectant toutes les dispositions des arrêtés ministériels, que la « classe 2 » est réservée aux établissements convenables bien que présentant quelques points de non conformités non importants et que la « classe 3 » est destinée à ceux qui présentent un ou plusieurs points de non-conformité importants ».

Monsieur Lucien MULLER se demande si les abattoirs allemands concurrents de l'Abattoir de Cernay, sont eux-aussi soumis à ce classement et si les critères de classement sont appliqués par les inspecteurs vétérinaires allemands comme ils le sont par la Direction des Services Vétérinaires à Cernay. Monsieur le Président confirme l'intérêt de faire une comparaison entre le fonctionnement des abattoirs et l'application des règles en Allemagne, d'une part, et leur équivalent en Alsace, d'autre part. Monsieur JUNKER et Monsieur THOUMELIN proposent d'étudier cette question ensemble, en vue d'en rendre compte à la CCSPL.

Il est indiqué que, sous l'impulsion du Sous-Préfet, des réunions plus fréquentes avec les membres de la Direction des Services Vétérinaires ont été instituées, ce qui a l'avantage de ne pas cristalliser les rencontres sur l'aspect contrôles-sanctions, mais davantage d'instituer un dialogue constructif avec l'exploitant.

Mme BOBENRIETH demande où en est la perspective d'évolutions des services de l'Abattoir qui avait été évoquée l'an passé. M. JUNKER rappelle que cette évolution de services existe depuis la mise en place du service de découpe et de mise en cassette et qu'elle pourrait se poursuivre par d'autres projets encore à l'étude comme un atelier de transformation et un atelier de vente, mais en s'assurant de ne pas créer une concurrence aux professionnels locaux de la vente de détail, par ailleurs usagers de l'Abattoir.

M. THOUMELIN se demande si l'Abattoir, dans sa structure actuelle, serait susceptible de devenir partenaire privilégié des magasins COOP dont les difficultés économiques sont désormais connues de beaucoup. M. JUNKER explique que ce type de partenariats privilégiés a déjà été évoqué entre l'exploitant et la SICAVIM (Société d'intérêt collectif agricole Viande et Montagne, basée à Lapoutroie et spécialisée dans la Transformation et conservation de la viande de boucherie) ou des Charcuteries de la Thur et que ce type de démarches relève de la responsabilité de l'exploitant. M. le Président évoque le potentiel de transformation des produits de sangliers.

2- L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin - ADAUHR

M. FALVISANER excuse l'absence de M. HEIMBURGER, Directeur de l'ADAUHR, et rappelle les raisons de l'évolution statutaire qu'a connue l'ADAUHR depuis 2006. Mme GASQUET indique à ce titre que l'ADAUHR remplit, pour 70% de son activité, une mission de service public et, pour le reste de son activité, répond à des demandes d'études au profit de demandeurs publics haut-rhinois.

M. FALVISANER expose la diversité des métiers exercés au sein de l'Agence, dont notamment, en matière de Stratégie et Prospective Territoriale ou encore, en matière d'Assistance Juridique et de Développement Innovant.

Mme GASQUET explique que cette diversité a permis à l'ADAUHR d'être la partenaire de 354 communes haut-rhinoises (sur 377) et de 26 communautés de communes haut-rhinoises, en 2010, représentant 1.500 jours de travail au titre de l'assistance administrative et technique, d'appuyer le Département pour, notamment, la mise en place de l'observatoire des populations scolarisées, du diagnostic du patrimoine immobilier départemental ou encore de conseils et, enfin, d'exercer une activité dans le domaine concurrentiel (dont l'action globale se concrétise dans le cadre d'une complémentarité d'actions avec les partenaires du Pôle Aménagement Construction et Habitat mis en œuvre par le Département : SYNERGIA).

M. FALVISANER indique qu'en 2010 l'ADAUHR a maintenu son effectif à niveau constant par rapport à 2009.

L'année 2010 en quelques chiffres :

Les dépenses se sont élevées à 2.855.00 € et les recettes à 3.220.000 €.

Les dépenses de fonctionnement ont baissé de 3 % par rapport à 2009, du fait d'une rigueur mise en œuvre sur les frais de fonctionnement, ce qui a permis à l'ADAUHR de ne pas devoir chercher à équilibrer le budget notamment par une augmentation des prix des prestations réalisées dans le secteur marchand (prestations dont les recettes se sont élevées, en 2010, à 880.000 €).

La perspective va vers un maintien du chiffre d'affaires et de l'activité 2011 aux mêmes niveaux que ceux de 2010.

Pour conclure, M. FALVISANER explique que l'ADAUHR, en 2010, a atteint le niveau de partage de ses 2 activités (service public en aménagement et urbanisme, d'un côté, et prestations concurrentielles, de l'autre) au taux d'activité de 70%-30% et que l'activité en 2011 ne devrait pas y déroger.

3 - Le réseau de télécommunications électroniques à haut débit

Monsieur WALTER procède à une présentation du rapport d'activités de 2010 de la Société Haut-Rhin Télécom (HRT), délégataire de service public du réseau départemental.

A fin 2010, 131 bâtiments publics, 61 entreprises, 70 zones d'activités et les réseaux suisses et allemands ainsi que le réseau Alsace Connexia étaient raccordés au réseau départemental

Le réseau est utilisé par des opérateurs nationaux et par des opérateurs locaux.

Concernant l'activité « technique » du délégataire de service public, HRT a dû procéder au dévoiement du réseau à deux reprises (Ottmarsheim et Dannemarie) et à des opérations de désaturation (en créant de nouvelles capacités, par de nouveaux nœuds de raccordement).

Sur le plan de la commercialisation, HRT se fait fort de permettre à environ 13.500 clients finaux (y compris les entreprises) de bénéficier, via les opérateurs clients directs du délégataire, du réseau départemental par fibre (technologie ADSL), contre 11.500 en 2010, et à 450 abonnés de bénéficier de l'internet haut débit par ondes (technologie wi-max).

L'activité 2010 en quelques chiffres :

Le chiffre d'affaires a été de 4,3 millions d'euros (contre 3,2 en 2009).

La perte d'exploitation s'est chiffrée à 0,7 millions d'euros (contre 1,2 en 2009).

La perspective de la disparition prochaine de la technologie wi-max s'est confirmée, la fibre permettant désormais d'amener l'internet haut débit dans les zones qui, en 2006 (année de signature du contrat de délégation du service public) n'était pas éligibles à cette technologie.

D'un point de vue général, le plan d'affaire est conforme au prévisionnel.

M. THOUMELIN indique que Haut-Rhin Télécom a vocation à amener la fibre optique jusqu'à l'entrée des zones d'activités et se demande si cette société serait susceptible de conseiller les aménageurs des zones d'activités pour les aider à mener cette fibre jusqu'aux sites de chaque future entreprise. M. WALTER estime que ceci pourrait constituer un chantier de réflexion à mener par le délégataire, estimant d'ores et déjà que cette activité secondaire du délégataire devrait faire évidemment l'objet d'un partage, voire d'une prise en charge totale par l'aménageur.

M. Lucien MULLER estime qu'un client assujéti au « tarif entreprises », bien que demandeur en terme de grand débit internet, sera toujours refreiné par les tarifs proposés. M. MULLER considère qu'il faudra, à l'avenir, tenir compte de la nécessaire extension du très haut débit hors des zones d'activités pour arriver dans les zones d'habitation en raison de la progression du télétravail.

Le Président BUTTNER laisse le soin à M. Lucien MULLER de présider la séance pour le dernier point inscrit à l'ordre du jour.

4 – La modification du Règlement Intérieur de la CCSPL

M. Lionel ALFONSI, membre de la Direction des Affaires Juridiques en charge du secrétariat de la CCSPL, évoque les raisons pour lesquelles la modification du règlement intérieur est apparue comme nécessaire :

- une actualisation de ce règlement aux modifications relatives aux contrats publics portant externalisation d'un service public (création du partenariat public-privé et reconnaissance législative de la concession de travaux publics), de façon à ce que la CCSPL puisse, sans obstacle d'ordre administratif, porter un avis sur le recours à l'un ou l'autre de ces nouveaux contrats publics avant décision officielle de l'assemblée départementale,
- la volonté de faire des réunions de la CCSPL un lieu d'échanges davantage interactif, en permettant au Président de chaque association membre, de demander l'inscription à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, d'un sujet tenant aux services publics du Département ou à une problématique pouvant être traitée dans le cadre d'un service public susceptible d'être de la compétence du Département.

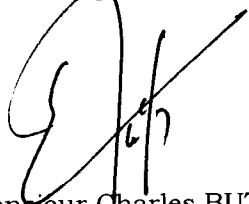
Il est indiqué que les modalités de convocation (courrier adressé aux membres au moins 10 jours avant la réunion), de fonctionnement en cours de séance (absence de quorum étant donnée le caractère non décisionnel des avis de la CCSPL ou encore le délai raisonnable que le Président de séance est tenu de consacrer aux débats de la Commission) et de diffusion des procès-verbaux de séances restent inchangées.

Les membres de la CCSPL acceptent à l'unanimité les modifications envisagées au Règlement Intérieur de la Commission et prend acte de ce que le nouveau règlement prendra effet à compter du jour de notification du présent procès-verbal de séance aux membres de la Commission.

CLOTURE DE LA REUNION

L'ordre du jour ayant été respecté, il est donné acte à M. Lucien MULLER, des rapports d'activités des trois services publics externalisés du Département pour l'année 2010 ainsi que des informations complémentaires apportées par les services départementaux.

Le 01/12/ 2011



Monsieur Charles BUTTNER,
Président du Conseil Général et
Président de la CCSPL